

A

Procès-Verbaux
de la
Sous-Commission
de Contrôle
de la Commission
de l'Agriculture.



La Sous-Commission de Contrôle
de la Commission de l'Agriculture
a été constituée à la séance de la
Commission de l'Agriculture du
Mercredi 20 Septembre 1939.

La Sous-Commission a pris le
titre suivant :

Sous-Commission de Contrôle pour
l'application des mesures destinées à faciliter
la réorganisation du travail dans
les exploitations agricoles et à surveiller
les conditions dans lesquelles s'opèrent
les réquisitions et leur emploi.

Cette sous-commission se
compose de :

MM.

Marcel Donan, Président ;
Victor Boret ;
Patizel ;
Beaumont, chargé de la question des viandes ;
Lénès, chargé de la question des vins ;
Goré, chargé de la question des sucre et alcools ;
Jean Jacqy, chargé de la liaison avec
la Commission de l'Armée.

SOUS-COMMISSION de CONTROLE
de la COMMISSION de l'AGRICULTURE.

Séance du Mardi 26 septembre 1939

Présidence de Monsieur Marcel DONON

Présents : MM. Marcel PLAISANT, BEAUMONT, JACQUY, GORE, Victor BORET, PATIZEL.

Excusés : MM. SENES, BORGEOT.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

M. le PRESIDENT expose qu'il souhaite avoir un entretien avec M. le Ministre de l'Agriculture pour mettre au point la collaboration qui aura lieu pendant la guerre entre le Gouvernement et la Commission.

M. BEAUMONT expose le mécontentement qui règne actuellement chez les producteurs de bétail. Il signale notamment une baisse de 0 fr.75 sur la première qualité, et indique que des femmes, dont les maris sont mobilisés, se débarrassent actuellement de leurs animaux à n'importe quel prix.

M. le PRESIDENT fait remarquer que pour le ravitaillement de la troupe on ne prend que rarement des bêtes de première qualité.

M. PATIZEL signale que, dans sa région notamment, il

vaut mieux prendre des bêtes de toute première qualité car elles dépériraient pendant l'hiver.

M. BORET expose qu'on ne peut établir de règle générale car dans les régions où il y a un grand marché on réquisitionne également les bêtes de première qualité alors que dans les régions moins favorisées on prend les bêtes de deuxième choix, les autres étant réservées pour l'intérieur.

M. GORE signale que dans l'Oise les prix pratiqués à la réquisition ne sont pas les mêmes qu'en Normandie, en Allier, etc.. et expose le préjudice ainsi causé aux éleveurs. Il insiste pour que l'on paie dans cette région les bêtes moins cher qu'en Normandie par exemple, afin que les producteurs puissent continuer à engraisser les animaux et il exprime le voeu que dans l'Oise où les bêtes viennent de régions différentes, la viande soit classée en trois catégories.

M. BEAUMONT demande donc qu'on établisse un barème général, valable pour toute la France, et comportant trois catégories.

M. LE PRESIDENT indique que la Commission établissant ce barème général devra comprendre des Membres de la Commission de l'Agriculture et il signale qu'il serait souhaitable qu'un expert passât dans les étables pour procéder à un marquage des bêtes susceptibles de permettre de résERVER au marché intérieur la qualité extra.

M. BEAUMONT signale qu'actuellement les veaux sont

...

jetés sur le marché et demande que l'on interdise l'abattage des veaux femelles bien constitués pour sauver l'avenir du cheptel.

M. JACQUY signale que dans sa région, qui est une région de grosse culture, les fermiers vendent leurs animaux car ils n'ont plus de personnel et ils manquent notamment de bergers et de charretiers.

M. LE PRESIDENT expose que dans un avenir prochain il sera vraisemblablement procédé à la mise en sursis des chefs d'exploitation, propriétaires d'un domaine de 75 hectares.

Il ajoute que dans certaines régions, et notamment dans le Loiret, on n'a pas hésité à recourir aux espagnols pour remplacer le personnel mobilisé.

M. JACQUY insiste sur la gêne qui est causée aux propriétaires par le départ des charretiers et signale notamment que ce qui est possible dans les terres légères ne l'est pas dans les terres lourdes.

M. PATIZEL souhaite que les chefs d'exploitation ainsi renvoyés à la tête de leurs affaires, s'occupent non seulement de leurs familles, mais de celles des autres habitants de leur commune mobilisés et qui, en raison de leur âge n'ont pu être rappelés.

M. BEAUMONT, continuant son exposé, demande que tout le troupeau français soit réquisitionné dès maintenant et placé sous la garde d'une organisation générale afin d'éviter la spéculation.

...

La Commission de ravitaillement achèterait ainsi d'après le barème général et sous la direction du Ravitaillement général.

M. Victor BORET expose qu'on avait procédé à la réquisition de tout le troupeau français à la fin de la dernière guerre.

M. PATIZEL demande qu'en dehors de l'Intendant général, les Commissions départementales comprennent des éleveurs qualifiés afin d'éviter ainsi le gaspillage et le massacre des animaux reproducteurs de race.

M. Victor BORET expose qu'au cours de la dernière guerre la Commission départementale était composée du Directeur des Services agricoles ou son délégué, d'un vétérinaire militaire, d'un vétérinaire civil et de représentants des autorités civiles locales.

M. BEAUMONT signale qu'il faudrait intensifier la fabrication du frigorifique afin d'éviter les parcs à bétail.

M. Victor BORET expose que lorsqu'au cours de la dernière guerre il fût à la tête du Ministère de l'Agriculture, il avait demandé aux Délégués et Présidents des Commissions de l'Agriculture de lui indiquer quels étaient les points qu'il fallait spécialement contrôler. Il leur confiait des missions qui donnaient lieu à des rapports, et finalement il arbitrait les points litigieux car il ne faut pas oublier que le Ministre de l'Agriculture a généralement contre lui, en conseil des

...

Ministres, la plupart de ses autres collègues, notamment le Ministre du Travail qui craint la répercussion d'une hausse éventuelle sur le budget des travailleurs ; le Ministre des Colonies qui tient essentiellement à importer ; le Ministre des Affaires étrangères qui peut se trouver gêné dans ses négociations. Aussi, lorsqu'il était Membre du Cabinet Clémenceau, avait-il obtenu du Président du Conseil que ces décrets ne fussent plus soumis au Conseil des Ministres.

D'autre part, il exprime le regret qu'il n'y ait point de sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement et il rappelle qu'il avait notamment institué 3 commissaires spéciaux car il est incontestable qu'un sous-secrétaire d'Etat ou un Commissaire du Gouvernement a quand-même plus d'autorité qu'un Directeur.

M. JACQUY demande ce qu'il doit devenir du paiement des allocations familiales.

M. LE PRESIDENT expose que dans son département, les allocations familiales du troisième trimestre ont été payées avec des cotisations professionnelles.

Pour l'avenir, il s'est adressé aux Caisse nationales qui lui ont répondu que la question serait vraisemblablement réglée par un prochain décret-loi.

M. GORE demande que l'heure d'été ne soit pas prolongée au-delà du 18 novembre, car notamment dans les régions où l'on procède au ramassage du lait, les femmes de mobilisés sont obligées de se lever à des heures trop matinales.

M. LE PRESIDENT propose à ses Collègues de se rendre

...

chez le Ministre de l'Agriculture et tout en lui faisant part des diverses suggestions émises par la sous-commission, de lui remettre la lettre suivante :

..... (En annexe)

La séance est levée à

SENAT



Paris, le 15 Decembre 1939.

Cher Domier,

Comme convenu lors de la dernière réunion de la Commission d'agriculture je vous adresse inclus le texte de la Proposition de résolution que vous voudrez bien faire voter au nom de la commission à chaque des membres de la commission au même temps que l'ordre du jour de la prochaine séance.

En vous remerciant à l'avance
je vous prie de croire, cher Domier,
à mes sentiments les plus dévoués

Nicolas Dommartin